



→ Elle agit comment ?

ELLE INSPECTE et CONTRÔLE les usines et les installations les plus dangereuses pour l'environnement.

ELLE ÉTEND des zones de protection de la nature, comme Natura 2000 ou les réserves naturelles, pour protéger des espèces menacées (écrevisse à pattes blanches, crapaud sonneur, oiseaux...) et des espaces naturels remarquables. Elle encourage le développement de continuités écologiques.

ELLE AUTORISE chaque année des dizaines de milliers d'importations de peaux de crocodiles, serpents, etc. pour les fabricants de bagages, ou de bois rares pour les fabricants d'instruments de musique.

ELLE SURVEILLE les sites remarquables classés au titre du patrimoine paysager (plus de 250) pour autoriser ou non des constructions, des aménagements et les sites inscrits (plus de 275)...

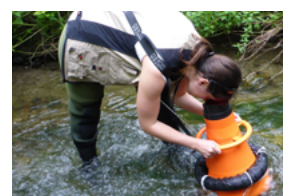
ELLE CONTRÔLE la qualité des cours d'eau et les installations ayant un impact sur les cours d'eau.

ELLE ANALYSE les données des 88 stations de surveillance sur les cours d'eau pour alerter en cas de crue ou en cas de sécheresse.

ELLE COORDONNE et MET EN OEUVRE un plan pour un air de meilleure qualité.

ELLE EXAMINE et AUTORISE les projets qui pourraient impacter l'environnement (logements, routes, plan d'urbanisme), ou elle rédige pour l'autorité environnementale les avis sur les projets et documents d'urbanisme mis à disposition lors des enquêtes publiques.

ELLE INFORME et MOBILISE les citoyens sur la protection de l'environnement.



→ Elle agit où ?

- sur tout le territoire de l'Île-de-France, au niveau régional et départemental ;
- sur le bassin Seine-Normandie pour l'eau et les inondations ;
- elle est service de prévision des crues (SPC) pour le secteur « Seine moyenne » (Île-de-France) et les bassins de l'Yonne et du Loing, et assure les missions d'hydrométrie à partir d'un réseau de stations qui couvre toute la région d'Île-de-France et le département de l'Yonne, et s'étend jusqu'aux départements de l'Aube, du Loiret, de l'Eure et de l'Oise ;
- elle exerce la police de l'eau sur Paris et la petite couronne, sur les axes du bassin de la Seine (Seine, Oise, Marne, Aisne et Yonne) et les aquifères profonds de l'Albien et du Néocomien, soit 18 départements dont 10 hors Île-de-France ;
- elle assure la surveillance de la qualité hydrobiologique des eaux de surface sur la région et le département de l'Aube.



www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

DRIEE Île-de-France

12 Cours Louis Lumière
CS 70027

94307 Vincennes Cedex

Tél : 01 87 36 45 00

430 agents en poste
autant d'hommes que de femmes

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE), sous l'autorité du Préfet de la région d'Île-de-France, porte les politiques de l'État relatives à l'énergie et l'environnement.

missions

→ RISQUES ET NUISANCES

Le **service prévention des risques et des nuisances** est chargé du contrôle de la sécurité des activités industrielles et des stockages souterrains de gaz, de la prévention des pollutions, des risques naturels et technologiques, et des risques liés à l'environnement, de la gestion des déchets, et de la gestion des sols pollués. Il assure la sécurité des canalisations de transport (gaz, pipeline...) et des équipements sous pression. Il assure la mission de prévention des risques naturels au niveau régional, et les missions de prévision des crues et d'hydrométrie. Il assure la liaison avec le préfet de la zone de défense en période de crise.

→ NATURE ET PAYSAGE

Le **service nature, paysage, ressources** est chargé de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel et de la biodiversité, des sites classés et inscrits, des paysages et du cadre de vie. Il promeut un accès durable aux matériaux de construction et leur gestion économe. Il encadre la publicité extérieure et la chasse. Il délivre les permis de commercialisation des espèces menacées et les dérogations à l'interdiction de destruction des espèces protégées. Il soutient l'acquisition et la diffusion de connaissances sur les espèces et les milieux naturels, ainsi que sur les paysages.

→ EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Le **service régional eau et milieux aquatiques** est chargé de la coordination des services de la police de l'eau, de l'acquisition, du contrôle et de la diffusion de données sur la qualité des milieux aquatiques, de la mise en oeuvre de la réglementation territoriale dans le domaine de l'eau et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de l'appui et l'expertise auprès des services, notamment en hydrogéologie et milieux aquatiques. Le **service de la police de l'eau** décline la politique de l'eau au niveau des 4 départements et exerce la police de l'eau des axes et nappes de son territoire de compétence. La **délégation de bassin Seine-Normandie** coordonne et anime les politiques en matière d'eau, d'inondations et d'adaptation au changement climatique.

→ CLIMAT, ÉNERGIE, AIR

Le **service énergie, climat, véhicules** est chargé de la prévention et de l'adaptation aux changements climatiques, du contrôle de la sécurité des véhicules, des économies d'énergie, des énergies renouvelables, de la sécurité d'approvisionnement énergétique, du bruit et de la qualité de l'air. Il assure la liaison avec le préfet de zone en période de crise.

→ DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le **service du développement durable des territoires et des entreprises** est chargé de la connaissance et de la valorisation des données environnementales de la DRIEE, via une cartographie en ligne. Il prépare pour le compte de l'Autorité environnementale les décisions et avis sur projets, plans et programmes. Il assure la promotion des objectifs de développement durable, de la participation du public et de l'éducation à l'environnement. Il soutient le développement de l'économie verte, en particulier l'économie circulaire.

enjeux

LIMITER, CONTRÔLER ET VIVRE AVEC



PRÉSERVER LES ESPACES ET LES ESPÈCES



AMÉLIORER LA QUALITÉ



AGIR POUR MOINS POLLUER



PROMOUVOIR ET ÉVALUER

